

Point de vue

Pourquoi ce refus de la commission Johnson?

Au terme de son enquête, la commission Johnson n'aurait-elle pas dû blâmer aussi l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) puisque celle-ci n'a pas su convaincre les gouvernements successifs de l'absolue nécessité d'investir dans la réfection du réseau routier? C'est d'ailleurs en ce sens que l'APIGQ a officiellement demandé à la commission Johnson d'enquêter sur cet aspect.

Pourquoi ce refus de la commission Johnson? Pourtant l'information était si facile à trouver. À preuve, on pouvait lire sur le site Internet du MTQ pour l'année 2003-2004 que la région administrative de Laval ne disposait que de 10 000 \$ pour entretenir ses 90 ponts et viaducs. Cette somme budgétée était-elle suffisante? A-t-on modifié ce budget? Quelle somme a été réellement dépensée? La commission Johnson a-t-elle vérifié s'il y avait erreur compte tenu qu'il s'agissait d'une somme si minime? Elle n'en sait rien et cela ne semblait pas la préoccuper.

Cette absence d'enquête de la part de la commission a piégé les fonctionnaires. Ils ne pouvaient faire état eux-mêmes de ces éléments à moins qu'une question ne leur soit adressée par la commission. M. Johnson le savait, l'ex-ministre De Belleval aussi. En montrant du doigt un haut fonctionnaire du MTQ, M. De Belleval mentionnait, lors d'une audience de la commission : "M. Gagnon (autre que le soussigné) ne viendra pas vous dire ça ici, lui."

Contrairement à la commission Johnson, la commission d'enquête sur Walkerton (tragédie sur l'eau contaminée en Ontario qui a fait sept morts en 2000), présidée par un juge, a enquêté sur la question éminemment stratégique du financement. Elle a vérifié si les fonctionnaires de l'Ontario produisaient des documents qui informaient les politiciens de l'impact d'une coupe budgétaire sur la réalisation de la mission de leur ministère. Rassurons-nous, cette pratique est en vigueur au MTQ.

La commission sur Walkerton a poussé un cran plus haut sa recherche. Les choix budgétaires étant avant tout politiques, elle a amené à la barre un premier ministre et deux ministres. En aurait-il été de même si la commission ontarienne avait été présidée par un ex-premier ministre?

Par ailleurs, la commission Johnson est d'avis qu'un ingénieur du MTQ aurait dû prendre contact avec un ingénieur retraité depuis près de 10 ans pour vérifier si le dossier du viaduc de la Concorde que possédait le MTQ était complet. Cet avis est lourd de conséquences pour la pratique de l'ingénierie au MTQ et au Québec.

Jusqu'où va l'obligation d'un ingénieur dans la reconstitution d'un dossier? Qu'en est-il de la responsabilité professionnelle des retraités qui ne sont plus couverts par l'assurance responsabilité de leur employeur? L'Ordre des ingénieurs du Québec doit se pencher sur cet avis et émettre des orientations à l'attention des ingénieurs.

La commission Johnson n'aurait-elle pas dû faire des recommandations en ce sens à l'Ordre des ingénieurs?

*Michel Gagnon, ingénieur**

M. Gagnon est président de l'Association professionnelle des ingénieurs.

© 2007 Le Soleil. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20071031-LS-0051

PUBLI-C news-20071031-LS-0051

Ce certificat est émis à **Michel Gagnon** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2008-07-11**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.